



Personnes concernées

Personnes disposant d'une attestation de niveau 3 et souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Pré requis

Posséder une Attestation de compétence de Coordonnateur SPS de Niveau 3
Avoir exercé la fonction de Coordonnateur SPS pendant 5 ans ou 2 ans si le candidat possède un diplôme au moins équivalent à une licence dans les domaines de l'architecture, du BTP ou GC ou de la prévention des risques professionnels.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en Œuvre les compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquels il s'est inscrit conformément à l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012.

Conditions de réalisation	Moyens pédagogiques et techniques	Evaluation des acquis
<ul style="list-style-type: none">• Durée (j) : 8,0• Effectif : 6 à 12• Type : Formation Présentielle	<p>Méthodes expositives et participatives Exposés / discussions, Etudes de cas</p> <p>Moyens d'encadrement Formateur CSPS qualifié suivant le dispositif OPPBTB imposé</p> <p>Documents stagiaires Textes réglementaires relatifs à la Coordination SPS</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Conditions</u> : Evaluation théorique et pratique en continu, examen final devant jury, évaluation à chaud des stagiaires concernant la qualité de la formation• <u>Documents sanctionnant la réussite</u> : Attestation de compétence de Coordonnateur SPS

PROGRAMME

MODULE SPECIALISE CONCEPTION (selon validation des prérequis)

- **La coordination en phase conception,**
- **Les documents du coordonnateur :**
 - Le Registre Journal
 - Le Plan Général De Coordination
 - Le Dossier D'interventions Ultérieures Sur L'ouvrage
 - Les Inspections communes
- **Etude de cas**

MODULE SPECIALISE REALISATION (selon validation des prérequis)

- **La coordination en phase réalisation,**
- **Les documents du coordonnateur :**
 - Le Registre Journal
 - Le Plan Général De Coordination
 - Le Dossier D'interventions Ultérieures Sur L'ouvrage
 - Les Inspections communes
 - L'harmonisation des PPSPS
- **Etude de cas**